

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 315-2013
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2013.1529

Déposée le: 20.11.2013

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Muntwyler (Bern, Les Verts) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction: Direction des finances
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Pendulaires: manque à gagner sur les recettes fiscales?

Le développement des moyens de transport accroît la mobilité professionnelle. Il est possible de choisir aujourd'hui son domicile et son lieu de travail de manière optimale : par exemple travailler dans le canton de Berne et résider dans un canton où les impôts sont avantageux (Soleure, Lucerne, Vaud, Fribourg, Obwald et Nidwald, etc.). Résultat, notre canton perd d'importantes recettes fiscales tout en aménageant des voies de circulation pour les transports publics et les transports individuels motorisés. Ce qui à son tour accroît les mouvements pendulaires.

Ces impôts font défaut au canton de Berne. Ce qui est particulièrement fâcheux quand les pendulaires sont des employés de l'administration fédérale. La course à l'allégement de la fiscalité des entreprises entretient également le phénomène, puisqu'ainsi les impôts retournent aux entreprises.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quel est le solde pendulaire dans le canton de Berne ?
2. A combien estime-t-on le manque à gagner sur les recettes fiscales ?

3. Comment faire pour obtenir des cantons où résident les pendulaires qu'ils indemnisent le canton de Berne, sur le modèle de ce qui se passe avec les frontaliers ?